Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série C

C/2023/1641

22.12.2023

Avis à l'attention de certaines entités faisant l'objet des mesures restrictives prévues par la décision 2014/512/PESC du Conseil et le règlement (UE) n° 833/2014 du Conseil concernant des mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine

(C/2023/1641)

Les informations ci-après sont portées à l'attention des entités figurant à l'annexe IX de la décision nº 2014/512/PESC et à l'annexe XV du règlement (UE) nº 833/2014.

Le Conseil envisage de maintenir les mesures restrictives à l'encontre de ces entités.

Les entités concernées sont informées qu'elles peuvent adresser une demande au Conseil visant à obtenir les informations relatives au maintien des mesures restrictives, d'ici le 29 décembre 2023, à l'adresse suivante:

Conseil de l'Union européenne
Secrétariat général
RELEX.1
Rue de la Loi 175
1048 Bruxelles
BELGIQUE
Courriel: sanctions@consilium.europa.eu